



Droit de visite avec autorisation de sortie

Par bali

bonjour, je viens de recevoir un jugement dans lequel je bénéficie d'un droit de visite avec autorisation de sortie dans un lieu médiatisé je souhaiterai savoir comment vont se déroulés ses visites ? combien de temps elles durent et si c'est le centre d'accueil ou je vois mon enfant qui choisit la durée de la visite avec autorisation de sortie

merci de votre attention

Par ESP

Bonjour

Ce n'est pas ici que vous trouverez des détails sur la durée de VOTRE droit de visite..

Pour le reste, voici une lecture intéressante.

[url=https://www.mondroitmeslibertes.fr/la-famille/le-divorce/le-lieu-m%C3%A9diatis%C3%A9/#:~:text=Les%20lieux%20m%C3%A9diatis%C3%A9s%2C%20%C3%A9galement%20appel%C3%A9s,visite%20entre%20parents%20et%20enfants.&text=Le%20droit%20de%20visite%20sera,%C3%A0%20deux%20fois%20par%20semaines.]https://www.mondroitmeslibertes.fr/la-famille/le-divorce/le-lieu-.[/url]